

Communiqué de presse

Assemblée générale mixte du mercredi 26 mai 2021

Paris, le 26 mai 2021 à 19h15 - L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Sopra Steria Group s'est réunie à huis clos, à Paris aujourd'hui, sous la présidence de Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration de Sopra Steria Group.

Les 15 résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été approuvées par l'Assemblée.

Le résultat des votes sur les 15 résolutions proposées est présenté page suivante. Il est également disponible sur le site web du Groupe, rubrique Investisseurs/Assemblée générale :

<https://www.soprasteria.com/fr/investisseurs/relations-investisseurs-actionnaires/assemblees-generales>

Contacts

Relations Investisseurs - Sopra Steria Group
Olivier Psaume
investors@soprasteria.com

+33.1.40.67.68.16

Relations Presse - Image Sept

Caroline Simon
caroline.simon@image7.fr

+33.1.53.70.74.65

Nombre d'actions composant le capital social de la société :	20 547 701
Nombre d'actions ayant droit de vote :	20 538 355
Nombre d'actionnaires présents ou représentés à l'assemblée :	1 203
Pourcentage d'actions détenues par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée :	81,07%
Nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée :	22 013 360

N°	Résolution Intitulé	Type	Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
						Nombre de voix	en %	Nombre de voix	en %		Nombre de voix
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; approbation des charges non déductibles.	AGO	21 995 135	16 631 307	80,94% du capital	21 988 842	99,971	6 293	0,0286	Adoptée	18 225
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.	AGO	21 995 395	16 631 567	80,94% du capital	21 989 220	99,972	6 175	0,0281	Adoptée	17 965
3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et fixation du dividende.	AGO	22 013 211	16 649 383	81,03% du capital	22 012 862	99,998	349	0,0016	Adoptée	149
4	Approbation des informations présentées au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce.	AGO	22 011 826	16 648 260	81,02% du capital	21 924 246	99,602	87 580	0,3979	Adoptée	1 534
5	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre de cet exercice à Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	AGO	22 010 976	16 647 585	81,02% du capital	21 571 572	98,004	439 404	1,9963	Adoptée	2 384

Contacts

Relations Investisseurs - Sopra Steria Group

Olivier Psaume
investors@soprasteria.com
 +33.1.40.67.68.16

Relations Presse - Image Sept

Caroline Simon
caroline.simon@image7.fr
 +33.1.53.70.74.65

N°	Résolution Intitulé	Type	Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
						Nombre de voix	en %	Nombre de voix	en %		Nombre de voix
6	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre de cet exercice à Monsieur Vincent Paris, Directeur général, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	AGO	22 010 876	16 647 485	81,02% du capital	21 085 595	95,796	925 281	4,2037	Adoptée	2 484
7	Approbation de la politique de rémunération concernant le Président du Conseil d'administration et présentée au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	AGO	22 011 330	16 647 774	81,02% du capital	21 403 311	97,238	608 019	2,7623	Adoptée	2 030
8	Approbation de la politique de rémunération concernant le Directeur général et présentée au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	AGO	22 011 357	16 647 801	81,02% du capital	20 967 397	95,257	1 043 960	4,7428	Adoptée	2 003
9	Approbation de la politique de rémunération concernant les administrateurs et présentée au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	AGO	22 011 567	16 648 011	81,02% du capital	22 008 269	99,985	3 298	0,0150	Adoptée	1 793
10	Fixation du montant total de la rémunération des administrateurs à raison de leur mandat, visée à l'article L. 225-45 du Code de commerce, à hauteur de 500 000 €.	AGO	21 996 103	16 632 411	80,95% du capital	21 992 131	99,982	3 972	0,0181	Adoptée	17 257
11	Nomination de Madame Astrid Anciaux en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires pour une durée de quatre ans.	AGO	21 971 127	16 607 333	80,82% du capital	21 886 118	99,613	85 009	0,3869	Adoptée	42 233
12	Autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.	AGO	21 997 175	16 633 348	80,95% du capital	21 986 594	99,952	10 581	0,0481	Adoptée	16 185

Contacts

Relations Investisseurs - Sopra Steria Group

Olivier Psaume
investors@soprasteria.com
+33.1.40.67.68.16

Relations Presse - Image Sept

Caroline Simon / Simon Zaks
caroline.simon@image7.fr / szaks@image7.fr
+33.1.53.70.74.65 / +33.1.53.70.74.63



N°	Résolution Intitulé	Type	Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention Nombre de voix
						Nombre de voix	en %	Nombre de voix	en %		
13	Autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés de son Groupe dans la limite de 1 % du capital social, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.	AGE	22 012 648	16 648 820	81,03% du capital	20 988 049	95,345	1 024 599	4,6546	Adoptée	712
14	Délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur des salariés de la Société ou des sociétés de son Groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 2 % du capital social.	AGE	22 012 939	16 649 111	81,03% du capital	21 427 697	97,341	585 242	2,6586	Adoptée	421
15	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.	AGO	22 012 970	16 649 142	81,03% du capital	22 012 100	99,996	870	0,0040	Adoptée	390

Contact

Relations Investisseurs - Sopra Steria Group

Olivier Psaume
investors@soprasteria.com
+33.1.40.67.68.16

Relations Presse - Image Sept

Caroline Simon / Simon Zaks
caroline.simon@image7.fr / szaks@image7.fr
+33.1.53.70.74.65 / +33.1.53.70.74.63

